

Compléments d'informations

Frontex dans la tempête : Chronologie des accusations ciblant l'agence Frontex d'octobre 2020 à mai 2022.

- 23 octobre 2020 : [Frontex mise en cause par divers médias internationaux ayant documenté au moins six cas de refoulement survenus entre mars et août 2020 en mer Egée](#), dans lesquels des équipes de Frontex étaient présentes, voire impliquées
- 27 octobre 2020: [Frontex annonce une enquête interne](#) portant sur des suspicions de refoulements de bateaux traversant la mer Egée.
- 11 novembre 2020 : [La médiatrice de l'UE Emily O'Reilly ouvre une enquête sur l'action de Frontex](#), sur le rôle et l'indépendance de « l'officier aux droits fondamentaux », et pour évaluer le fonctionnement du mécanisme de plainte interne à Frontex.
- 1^{er} décembre 2020 : [Auditionné par](#) de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen, le directeur de Frontex, Fabrice Leggeri, reporte toute la responsabilité sur les autorités grecques, responsables du commandement des opérations.
- 8 décembre 2020 : [Le groupe S&D du parlement européen exhorte Leggeri à démissionner](#)
- 11 janvier 2020 : [L'office européen de lutte anti-fraude \(OLAF\) ouvre une enquête sur Frontex](#), sur des allégations de harcèlement et de management brutal, d'irrégularités dans l'embauche de certains fonctionnaires, dans l'attribution de marchés publics ou la gestion de certains contrats et les violations des droits fondamentaux dans des opérations de refoulement de migrant.e.s
- 18 janvier 2021 : Un document cité par le journal grec *Kathimerini* indique que Leggeri aurait déclaré au personnel de l'agence que "le signalement des *push back* impliquant le personnel de Frontex n'est pas une voie vers la popularité ou la promotion", et que le mécanisme de signalement des incidents graves (SIR) est "intentionnellement centralisé pour être lent, lourd et très discret". Selon ce même document, Leggeri aurait également "activement résisté" à l'embauche des 40 agents des droits fondamentaux requis par le règlement Frontex, et déclaré au personnel de l'agence début 2020 que "ce n'était pas une priorité".
- 21 janvier 2021 : [La commissaire européenne chargée des affaires intérieures, Ylva Johansson, a réclamé « toutes les analyses nécessaires » pour rétablir la confiance dans l'agence et pour résoudre les problèmes](#). Elle a souligné que « de nombreuses obligations » du nouveau mandat de Frontex « n'avaient pas été remplies » : qu'il manquait trois vice-directeurs exécutifs, un officier aux droits fondamentaux permanent - et non temporaire comme actuellement -, 40 moniteurs aux droits fondamentaux, et que les 700 agents qui devaient être déployés à partir du 1er janvier « n'étaient pas encore là ». Elle a aussi évoqué un projet de réforme, incluant la mise en place d'un système de surveillance des droits humains.
- 29 janvier 2021 : [Les membres du Parlement européen de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures \(LIBE\) décident de créer un Groupe de Travail pour l'examen de Frontex](#). Il sera chargé de mener une enquête pendant quatre mois sur les violations des droits fondamentaux dont Frontex est accusée mais également, de façon permanente, de surveiller le fonctionnement de l'agence.
- 5 février 2021 : La chaîne publique allemande ZDF, avec la collaboration de l'ONG Corporate Europe Observatory (CEO), publie [une enquête](#) sur les liens entre Frontex et l'industrie de la surveillance et de l'armement et la collusion « inquiétante » entre l'industrie de la sécurité et l'agence et des infractions aux règles des institutions européennes sur le lobbying, un défaut de transparence et une absence quasi complète de préoccupation pour le respect des droits humains.

- 22 février 2021 : Lors d'une audition à huis clos au Parlement européen, la commissaire européenne chargée des affaires intérieures, Ylva Johansson, [multiplie les critiques à l'encontre de l'agence européenne Frontex et de son directeur, Fabrice Leggeri](#).
- 1^{er} mai 2021 : [Plusieurs parlementaires européens ont demandé à la Commission européenne la démission du directeur exécutif de l'agence Frontex, après qu'une enquête réalisée par plusieurs médias a révélé la coopération directe entre celle-ci et les garde-côtes libyens dans l'interception des migrant·e·s en Méditerranée centrale](#). Ils et elles accusent Fabrice Leggeri d'avoir menti au Parlement, lorsque celui-ci affirmait informer tous les centres maritimes de sauvetage compétents, y compris celui de Tripoli, pour porter secours aux embarcations en détresse. L'investigation des médias a pourtant révélé que Frontex alerte uniquement les garde-côtes libyens (via messagerie WhatsApp), et non les bateaux de sauvetage des ONG qui seraient situés à proximité. La Commission européenne a déclaré le 30 avril vouloir « éclaircir » le rôle de Frontex dans l'interception des exilé·e·s par les garde-côtes libyens, lors du prochain Conseil d'administration de l'agence, tout en défendant la légalité d'une simple transmission d'informations sur la position des embarcations d'exilé·e·s aux centres maritimes « compétents ».
- 7 juin 2021 : [Frontex voit son action mise en cause par la Cour des comptes européenne](#), qui dénonce son manque d'efficacité dans la lutte contre la criminalité transfrontalière et l'immigration illégale. « Les auditeurs soulignent également l'absence d'informations sur l'efficacité et les coûts de l'Agence. Bien qu'elle communique de façon exhaustive sur ses activités, Frontex analyse rarement leur impact ou ses performances. Elle ne fournit pas non plus d'informations sur le coût réel de ses opérations conjointes. La dernière évaluation externe de l'Agence remonte à juillet 2015. De plus, le nouveau règlement régissant les activités de Frontex a été approuvé en 2019 sans aucune analyse préalable. Pourtant, celui-ci a profondément modifié l'activité de Frontex, qui est passée d'un simple rôle de soutien et de coordination à un rôle de première ligne sur le terrain. Pour que Frontex puisse remplir son nouveau mandat, jusqu'à 10 000 agents opérationnels lui seront affectés d'ici 2027 (alors que ses effectifs n'étaient que de 750 en 2019), et ce bien que le flou persiste sur leur capacité à pouvoir fonctionner comme prévu. Dans le même temps, son budget devrait doubler pour atteindre environ 900 millions d'euros par an !
- 11 juin 2021 : [Dans une interview au Guardian](#), Gil Arias Fernández, ancien directeur adjoint de Frontex a déclaré qu'il était profondément inquiet de l'atteinte à la réputation de l'agence, de sa décision d'armer les agents et de son incapacité à empêcher l'extrême droite d'infiltrer ses rangs, dans un contexte de mouvements anti-migrants en Europe.
- 15 juillet 2021 : Le groupe de travail pour l'examen de Frontex du Parlement européen rend [son rapport qui conclut que l'agence « a besoin d'une réorganisation radicale »](#)
- 2 mars 2022 : [L'Office européen de lutte anti-fraude \(OLAF\) présente les conclusions dans son enquête sur Frontex](#) (non public) aux eurodéputés de commission du contrôle budgétaire (CONT) et de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE).
- 1^{er} avril 2022: [Les eurodéputés suspendent la décharge des comptes de Frontex](#) en raison de son incapacité à remplir les conditions prévues dans la décharge précédente et des conclusions de l'OLAF relatives à des actes de mauvaise conduite.
- 27 avril 2022 : [Une enquête du « Monde » et de ses partenaires de « Lighthouse Reports »](#), démontre qu'entre mars 2020 et septembre 2021, Frontex a répertorié des renvois illégaux de migrants, parvenus dans les eaux grecques, comme de simples opérations de prévention au départ, menées dans les eaux turques.